



Fiche d'information

Commerce en ligne

De quoi s'agit-il?

L'ampleur du commerce en ligne s'est fortement accrue à l'échelle mondiale au cours des dernières années et va continuer de s'accroître. Toujours plus de personnes commandent confortablement des marchandises sur Internet, ce qui a de graves conséquences pour le commerce de détail stationnaire. En Suisse, le nombre d'envois de petites marchandises importés en provenance d'Asie a presque sextuplé entre 2014 (4 millions de paquets) et 2018 (23 millions de paquets)¹.

Les prestataires de colis et l'administration des douanes sont par conséquent confrontés à des défis de taille lors du dédouanement à l'importation des paquets:

Les informations concernant le contenu des paquets livrés par l'expéditeur sont en général de mauvaise qualité. Établir une déclaration en douane correcte pose ainsi de grandes difficultés aux prestataires de colis. Ce sont en particulier les envois de marchandises provenant des pays asiatiques qui sont systématiquement sous-facturés. Au vu du grand nombre de paquets, la recherche des marchandises interdites est laborieuse. Les marchandises nocives, dangereuses ou interdites qui franchissent la frontière peuvent nuire à la santé et à la sécurité des consommateurs. Surveiller le grand nombre de petits envois est ardu car, en raison des simplifications opérées, il n'existe aucune donnée électronique pour l'analyse automatisée des risques. Compte tenu de l'absence d'entraide en matière d'exécution, il est difficile de lutter de façon ciblée contre les fausses déclarations, car il est impossible de sanctionner avec efficacité les entreprises de vente par correspondance étrangères concernées.

Mesures

La Suisse participe aux travaux internationaux en cours concernant l'économie numérique. Sur le plan international, des recommandations et des résolutions en la matière sont en voie d'élaboration (notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation mondiale des douanes). L'Administration fédérale des douanes (AFD), l'Administration fédérale des

¹ <https://www.logistikpunkt.ch/fr/pages/news/2019/ein-neuer-rekordwert>

contributions (AFC) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sont actifs au sein de ces organismes.

Dans sa réponse au postulat 17.4228 «Pour que toutes les entreprises de commerce en ligne puissent lutter à armes égales», le Conseil fédéral entend dresser un état des lieux des fausses déclarations et définir les possibilités d'action dans ce domaine.

Dans le domaine du dédouanement, la mise en œuvre de ces recommandations (par ex. transmission préalable des données, simplifications de procédure ou analyses intelligentes des risques) est déjà prévue en grande partie par le programme DaziT, qui vise la transformation globale de l'AFD. La lutte contre les produits bon marché et les contrefaçons dont la sécurité de fonctionnement n'est pas garantie et qui nuisent à la santé est en outre renforcée (contrefaçons en matière de marques, de designs et de brevets).

Par ailleurs, le législateur suisse a réagi au problème en édictant des dispositions concernant la vente par correspondance, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, dans l'optique de remédier aux lacunes qui sont apparues en matière d'imposition. Les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 francs par an avec des petits envois en Suisse sont assujetties à l'impôt sur le territoire suisse. Elles doivent ainsi payer la TVA sur toutes les livraisons à destination de la Suisse et procéder aux importations en leur propre nom. Il reste encore à voir dans quelle mesure ces changements porteront leurs fruits et si la nouvelle réglementation fera ses preuves au quotidien.

En réponse à la motion 18.3540 «Ventes en Suisse depuis l'étranger. Imposer le paiement de la TVA aux plates-formes de vente en ligne», le Conseil fédéral va en outre proposer des mesures visant à soumettre à la TVA les places de marché en ligne et les plates-formes de services étrangères qui livrent des biens ou fournissent des services en Suisse. Le rapport à ce sujet est élaboré par l'AFC.